PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le lundi 20 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE Thomas, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. TORCHY Cédric.

Etaient absents excusés : M. DEMAREST Jacques, M. ROGER Jérémy

M. POINTEL Daniel est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

I – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Percepteur et M. le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2015 concernant les taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, à savoir :

Taxe d'habitation	16.32 %	pour un produit de	50 037 €
Taxe foncière (bâti)	15.66 %	pour un produit de	32 495 €
Taxe foncière (non bâti)	37.13 %	pour un produit de	14 963 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	17.68 %	pour un produit de	35 678 €

Recette : Le total du produit fiscal attendu pour 2014 est de 133 173€ au compte 73111 + la CVAE de 3001 € au compte 73112.

2 – BUDGET PRIMITIF 2014

a) M. le Percepteur et M. le Maire donne lecture du budget primitif 2015 dont l'équilibre se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 470 179 €

Recettes : 470 179 € dont 85 838 € de résultat reporté

Section d'investissement :

Dépenses : 231 875 € dont 118975 € de restes à réaliser **Recettes :** 231 875 € dont 69034 € de résultat reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2015 et annexe 1 détail articles 6554-6574).

b) Le conseil municipal décide d'inscrire la participation du syndicat des Bassins Versants d'un montant de 1156.91 € au budget primitif 2015.

c) Projet école : choix du programmiste

M. le Maire communique les résultats d'appels d'offres. L'offre de la société CICLOP a été retenue étant l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants : visite sur site, appropriation des orientations d'aménagement et programmation au travers de la présentation argumentée d'exemples de projets adaptables.

d) Remplacement du poteau d'incendie

M. le Maire présente le devis de VEOLIA d'un montant HT de 1952.60 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents et demande une subvention auprès du Département.

e) Identification de la nature d'un effondrement

M. le Maire indique qu'il existe rue des Acacias un effondrement dont l'origine est inconnu qui a été remblayé à plusieurs reprises.

L'objectif de la mission consiste à définir précisément l'origine de cet effondrement et à rechercher notamment la présence de vides.

Au vue de la problématique, la Société Explor-e préconise la réalisation de 6 sondages profonds en périphérie de l'effondrement.

Le coût de l'opération s'élève à 4542.05 € HT.

Le conseil municipal demande d'autres devis sachant qu'une subvention de l'état peut être accordée de 20 à 30% pour sondages et comblements de cavités sur le domaine public.

3 - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

a) Tarifs des concessions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des concessions de 2% arrondi au centime le plus proche à compter du 23 avril 2015 (10 voix pour contre 2 abstentions).

Concession 30 ans = $74.00 \ \in$ Concession 50 ans = $125.00 \ \in$ Columbarium 15 ans = $314.00 \ \in$ 30 ans = $606.00 \ \in$

b) Tarifs location de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente de 2 %, arrondi au centime le plus proche à compter du 23 avril 2015 (10 voix pour et 2 abstentions).

• période HIVER : du 1 octobre 2015 au 30 avril 2016

	COMMUNE	HORS COMMUNE	VAISSELLE
1 jour	296.00 €	388.00 €	1.00 € couverts
2 jours	402.00 €	518.00 €	1.00 € couverts
Vin d'honneur	106.00 €	172.00 €	0.50 € verre
Réunion	106.00 €	152.00 €	0.50 € verre
Journée			
Supplémentaire	104.00 €	128.00 € (hors pér	riode scolaire)

période ETE : du 1 mai 2016 au 30 septembre 2016

	COMMUNE	HORS COMMUNE	VAISSELLE
1 jour	234.00 €	323.00 €	1.00 € couverts
2 jours	339.00 €	455.00 €	1.00 € couverts
Vin d'honneur	86.00 €	130.00 €	0.50 € verre
Réunion	86.00 €	108.00 €	0.50 € verre
Journée			
Supplémentaire	84.00 €	108.00 € (hors pér	iode scolaire)

Paiement: 50 % à la réservation

Caution: 1000.00 €

Le remboursement de la vaisselle cassée ou perdue sera de :

* verre, tasse, assiette, couverts = 2.00 € * plat de service = 10.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- a) * M. le Maire fait le point sur le syndicat de la région Auffay-Tôtes : (factures d'eau, travaux de raccordement au réseau d'assainissement et note d'information envoyée par le syndicat à la population).
 - * Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'installer un sous compteur au logement afin de contrôler plus facilement les factures d'eau.
- b) A la demande de M. le Maire le conseil municipal après avoir étudié le dossier décide de ne pas changer le forfait Orange de la salle polyvalente.
- c) M. le Maire informe le conseil municipal que l'Eclairage Public ne fonctionnera pas du 1^{er} mai au 31 août 2015, ceci pour des économies d'énergie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close. Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23h10